ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Impact de la réforme du baccalauréat sur l'orientation post-bac

Question écrite n° 9697

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les conséquences de la réforme du baccalauréat sur l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur. En 2025, environ 11,5 % des candidats au baccalauréat n'ont reçu aucune proposition d'admission *via* Parcoursup, soit près de 74 800 élèves sur 648 000 inscrits, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Cette situation met en lumière la persistance d'un déséquilibre entre l'offre de formation et la demande croissante des étudiants. Par ailleurs, malgré l'instauration de spécialités censées diversifier les parcours, la concentration des choix demeure très forte : en 2024, 80 % des lycéens se sont répartis sur seulement 15 combinaisons de spécialités, sur les 426 théoriquement possibles. Cette homogénéité contribue à alimenter la saturation de certaines filières et à limiter la diversification des profils. Afin de répondre à ces difficultés, le Gouvernement a annoncé, le 5 juin 2025, la mise en place du « plan avenir », comprenant notamment l'outil numérique « Mon Projet Sup », destiné à accompagner les lycéens dans la définition de leur projet d'orientation en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs résultats scolaires. Néanmoins, plus de 8 étudiants sur 10 se disent toujours angoissés au moment de valider leurs choix d'orientation. Par conséquent, elle souhaiterait qu'elle puisse préciser les mesures qui pourraient être prises pour assurer un meilleur équilibre entre les aspirations des élèves et les besoins de l'enseignement supérieur et pour garantir à chaque bachelier une solution adaptée à son parcours.

Texte de la réponse

Si quinze combinaisons d'enseignements de spécialité concentrent une majorité d'élèves de la voie générale, cette configuration n'empêche pas une réelle diversification des parcours. Selon la note Flash du SIES n° 2025-08 du 23 mai 2025, les enseignements de spécialité ont contribué à élargir les vœux de poursuite d'études des lycéens et à renforcer la cohérence entre leurs choix et leurs compétences. Conscient des tensions persistantes dans certaines filières et de l'inquiétude que suscite, pour de nombreux jeunes, la période des choix d'orientation, le ministère de l'éducation nationale a engagé la mise en œuvre du plan Avenir, présenté le 5 juin 2025. Ce plan a pour objectif de mieux accompagner les élèves dans la construction de leur projet, de réduire le sentiment d'incertitude souvent associé à cette étape décisive, et de favoriser une égalité réelle des chances, quels que soient l'origine sociale, le territoire ou le genre. Conçu comme un processus éducatif continu de la 6e à la terminale, il repose sur trois piliers : – la mise en place, dans chaque établissement, d'un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO), intégrant désormais quatre demi-journées annuelles dédiées à la découverte des métiers et des formations pour tous les collégiens et lycéens ; – le déploiement national de la plateforme Avenir (s), développée par l'Onisep (office national d'information sur les enseignements et les professions), centralisant les ressources et outils d'aide à l'orientation, et constituant le support structurant de la démarche d'éducation à l'orientation menée dans les établissements ; – le renforcement du rôle des acteurs éducatifs, en lien avec les régions et les partenaires de l'enseignement supérieur. Intégré à la plateforme Avenir (s), le nouvel outil MonProjetSup (MPS), déployé à la rentrée 2025, vise également à rendre l'orientation plus lisible et moins anxiogène. En croisant les résultats scolaires et les centres d'intérêt, il propose des suggestions personnalisées et alimente les entretiens individualisés menés avec les professeurs principaux ou les psychologues de l'éducation nationale. Enfin, la formation des professeurs principaux est renforcée dès la

rentrée 2025 afin d'assurer à chaque lycéen un accompagnement personnalisé, de qualité, et une orientation en cohérence avec ses aspirations et ses compétences.

Données clés

Auteur : Mme Michèle Tabarot
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Droite Républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9697
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 septembre 2025, page 7925
Réponse publiée au JO le : 10 février 2026, page 1252